

# Tri sélectif



Depuis le 1er janvier 2023, tous les emballages et tous les papiers se trient !

***Mais pour être recyclés, les emballages doivent être triés en vrac, séparés les uns des autres.***

Dans le centre de tri, la séparation des emballages emboîtés est compliquée, malgré des équipements automatisés.

Par exemple, une conserve dissimulée dans un carton de céréales ne sera pas détectée par le tri optique et sera refusée en bout de chaîne.

## MODE DE VIE

### TRI

# Je trie sans emboîter !

**Depuis que notre bac jaune accepte 100% des emballages et papiers, trier est devenu un jeu d'enfant. Pourtant, erreurs de tri, non-respect des consignes ou actes d'incivilités subsistent, empêchant le total recyclage de notre tri.**

Trier ses emballages et ses papiers permet d'alléger sa poubelle et d'envoyer au recyclage un maximum de matériaux : papiers, cartons, acier, aluminium, plastiques... Si certaines pratiques facilitent la séparation de ces matériaux au centre de tri, d'autres peuvent compromettre leur recyclage...

Au centre de tri Brugeria, une partie de la collecte sélective n'est pas acceptée en entrée d'usine ou rejetée lors de son passage dans le circuit de séparation des matériaux.

Qualifiée de « refus de tri », cette part non conforme comprend essentiellement :

- des erreurs de tri des usagers (verre, textiles...),
- des emballages emboîtés les uns dans les autres ou entreposés par l'usager dans des sacs fermés,
- des actes d'incivilités (bouteilles de gaz, restes alimentaires, cadavres d'animaux...).



Pour que nos emballages et papiers soient recyclés, il faut trier en vrac, sans emboîter

Ces dépôts non conformes entravent le bon fonctionnement du centre de tri. Certains rendent la détection et la séparation des matériaux difficiles ; d'autres peuvent détériorer le process ou même blesser le personnel du centre de tri.

En fin de parcours, les refus, qui ne peuvent être recyclés, génèrent un surcoût pour les collectivités et donc pour les usagers.



#### QUE SE PASSE-T-IL SI J'EMBOÎTE MES EMBALLAGES ?

Cette pratique empêche la séparation des emballages au centre de tri Brugeria.

Une canette en aluminium cachée dans une boîte en carton ou un pot en plastique imbriqué dans une boîte métallique risque de ne pas être repérés et identifiés par le tri optique.

Conséquence : les deux emballages emboîtés l'un dans l'autre finissent au refus et ne peuvent pas être envoyés vers leur filière de recyclage respective.